



Avis d'audiences

L'Honorable juge Frank Iacobucci a été nommé commissaire afin de mener une enquête interne sur les actions des responsables canadiens relativement à Abdullah Almalki, Ahmed Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin. À ce titre, le commissaire fera enquête afin de déterminer :

- (i) si la détention de Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin en Syrie ou en Égypte résultait, directement ou indirectement, des actions de responsables canadiens, particulièrement en ce qui a trait à l'échange de renseignements avec des pays étrangers et, le cas échéant, si ces actions comportaient des lacunes dans les circonstances,
- (ii) s'il y a eu manquement dans les actions qui ont été prises par les responsables canadiens pour fournir des services consulaires à Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin pendant leur détention en Syrie ou en Égypte, et
- (iii) si des sévices quelconques exercés à l'endroit de Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin en Syrie ou en Égypte résultaient, directement ou indirectement, des actions de responsables canadiens, particulièrement en ce qui a trait à l'échange de renseignements avec des pays étrangers et, le cas échéant, si ces actions comportaient des lacunes dans les circonstances.

Audience sur la participation et l'indemnisation

En vertu de son mandat, le commissaire peut donner à toute personne qui le convainc qu'elle a un intérêt direct ou réel dans l'objet de l'enquête la possibilité de participer de façon utile à celle-ci. Le commissaire peut recommander au greffier du Conseil privé, l'indemnisation de toute partie à qui on a donné la possibilité de se faire entendre s'il est d'avis qu'elle ne pourrait pas participer à l'enquête sans cette indemnisation.

L'audition des demandes de participation et de recommandation pour indemnisation de la part de particuliers, groupes, gouvernements et organismes se fera à compter de 10 heures, le mercredi 21 mars 2007, au salon Bytown, 111, promenade Sussex, Ottawa, Ontario. Pour être entendus, les requérants doivent soumettre leurs demandes pour participation et/ou indemnisation par écrit en faisant parvenir un exemplaire au bureau de la Commission dont l'adresse apparaît plus bas ou par courriel à inquiry.admin@bellnet.ca avant 17 h. HE le mercredi, 14 mars 2007.

Audience sur la procédure

En vertu de son mandat, le commissaire peut adopter les procédures et méthodes qui lui paraîtront indiquées pour la conduite "en bonne et due forme" de l'enquête, tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'elle se déroule en privé.

Une audience aura lieu pour recevoir les propositions de ceux qui auront la possibilité de participer, concernant les procédures et méthodes à suivre au cours de l'enquête. Cette audience aura lieu à compter de 10 heures, le mardi 17 avril 2007, au salon Bytown, 111, promenade Sussex, Ottawa, Ontario.

Le mandat de l'enquête de même que d'autres détails concernant les demandes de participation et les recommandations de financement seront affichés sur le site Web de la Commission à l'adresse : www.enquetelacobucci.ca.